

75^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3e Commission

All Agenda Items

Débat général

General debate

New York, le 6 octobre 2020

Déclaration prononcée par M Dominique Favre, Représentant permanent adjoint

Madame la Présidente,

L'ONU fête son **75**° **anniversaire** alors que le monde est en proie à de profonds bouleversements, aggravés par une crise sanitaire sans précédent.

La COVID-19 affecte la vie des individus dans le monde entier et constitue un défi sanitaire de premier ordre pour tous les Etats. Elle pose aussi des défis sociaux, économiques, humanitaires et en matière de droits de l'homme. L'ONU a fourni, et continue de fournir, un soutien considérable pour surmonter les conséquences de la COVID-19, y compris dans le domaine des droits de l'homme. La Suisse soutient pleinement l'approche du Secrétaire général dans ce contexte, basée sur son appel à l'action en faveur des droits de l'homme. Son message est clair : les individus - et leurs droits - doivent être au premier plan. Seule une action fondée sur les droits de l'homme permettra d'englober l'humanité tout entière, afin que personne ne soit laissé de côté.

La Suisse rappelle l'importance de garantir que toutes les mesures prises dans le contexte de la COVID-19 respectent les principes de légalité, nécessité, proportionnalité et non-discrimination. Les organisations de la société civile, les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme, ainsi que les journalistes contribuent de manière essentielle à la lutte contre la pandémie et doivent pouvoir exercer librement leur travail, sans être sujet à des représailles.

Madame la Présidente,

En regardant vers l'avenir, nous devons **reconstruire sur de meilleures bases**. Le « *building back better* » ne peut fonctionner que si les acteurs **des trois piliers de l'ONU** travaillent en étroite collaboration. Seule une approche transversale de l'ONU saura être efficace pour prévenir la survenue et l'escalade de crises et de conflits futurs. Ainsi, le renforcement de la coopération entre les piliers et des capacités de l'ONU en matière de **prévention** restent prioritaires pour la Suisse. Nous saluons par exemple le plan de travail conjoint du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

La Suisse continue aussi de soutenir les **réformes du Secrétaire général** et leur mise en œuvre, afin que l'ONU puisse relever avec succès les défis actuels de manière efficace et efficiente. Dans ce sens, la Suisse se réjouit d'avoir facilité avec le Maroc le processus visant à examiner l'état du système des organes de traités. Ce processus a confirmé la pertinence et l'impératif de devoir renforcer le fonctionnement de ces organes de contrôle indépendants.

Afin de réaliser ses objectifs, l'ONU a besoin d'un pilier des droits de l'homme solide. La Suisse réitère ainsi son appel à ce que ce pilier reçoive du budget ordinaire les ressources nécessaires pour financer intégralement tous ces mandats qui lui sont confiés.

Madame la Présidente,

Permettez-moi d'aborder encore trois domaines prioritaires de la Suisse.

Premièrement, le Plan d'action de la Suisse pour **l'abolition universelle de la peine de mort** souligne notre objectif d'assumer un rôle moteur dans le mouvement mondial pour son abolition.

Cette année, la Suisse et le Mexique co-facilitent la résolution sur le moratoire sur la peine de mort au sein de cette Commission, au nom de la task-force interrégionale. Malgré les développements positifs, soulignant qu'une grande majorité des Etats du monde ont reconnu la nature inhumaine de la peine capitale, beaucoup de travail doit encore être accompli. Cette résolution reste ainsi de la plus haute importance afin de parvenir à un moratoire mondial sur la peine de mort, première étape vers l'abolition universelle.

Deuxièmement, les droits individuels aux **libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique** sont essentiels pour une démocratie vivante et une coexistence pacifique. Au vu d'un record de manifestations de par le monde en 2019 et aujourd'hui encore, il est du devoir des Etats de veiller à ce que les droits de l'homme soient respectés dans ce contexte. En période de pandémie, aucune mesure visant à protéger la santé de toutes et tous ne saurait être invoquée comme prétexte pour justifier des restrictions abusives à ces droits.

Enfin, il est essentiel de reconnaitre le rôle fondamental joué par les **femmes** durant la COVID-19 – que ce soit dans leur emploi, les communautés, ou au sein de leurs familles. Or, alors que la COVID-19 impacte différemment les femmes et les hommes, la crise pourrait exacerber les inégalités existantes, voire en créer de nouvelles.

Avec le 25° anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le 20° anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité cette année, nous célébrons deux jalons importants en matière de droits des femmes. Mais, nous ne pouvons pas tenir pour acquis tout ce qui a été réalisé dans ce domaine. La Suisse constate avec inquiétude la remise en question de la reconnaissance des droits liés à la santé sexuelle et reproductive et des acquis internationaux en la matière. Profitons de ces anniversaires pour célébrer non seulement les succès, mais aussi renforcer notre engagement afin de réaliser l'égalité des genres dans le monde.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Madam Chair,

The UN celebrates its **75th anniversary** at a time of profound global upheaval, compounded by an unprecedented public health crisis.

COVID-19 is affecting the lives of people around the world and constitutes a major public health challenge for all States. It also poses social, economic, humanitarian and human rights challenges. The UN has provided and continues to provide considerable support to help tackle the impacts of COVID-19, including in the area of human rights. Switzerland fully supports the Secretary-General's approach in this respect, based on his call to action for human rights. His message is clear: individuals – and their rights – must come first. Only action based on human rights will make it possible to encompass all of humanity, so that no one is left behind.

Switzerland recalls the importance of ensuring that all measures taken in the context of COVID-19 respect the principles of legality, necessity, proportionality and non-discrimination. Civil society organisations, human rights defenders and journalists make an essential contribution to the fight against the pandemic and must be able to carry out their work freely, without fear of reprisals.

Madam Chair,

As we look to the future, we need to make sure we **build back better**. This can only work if the actors from **all three UN pillars** work closely together. If we are to prevent the occurrence and escalation of crises and conflicts in the future, the UN must take a cross-cutting approach. Hence, strengthening cooperation across the three pillars as well as the UN's **prevention** capacities remain a priority for Switzerland. We welcome, for example, the joint work plan of the Office of the High Commissioner for Human Rights and the Peacebuilding Support Office.

Switzerland also continues to support the **Secretary-General's reforms** and their implementation, so that the UN can successfully address the current challenges in an effective and efficient manner. In this regard, Switzerland is pleased to have facilitated, together with Morocco, the process aimed at considering the state of the UN human rights treaty body system. This process has reaffirmed the relevance and necessity of strengthening the functioning of these independent monitoring bodies.

In order to achieve its goals, the UN needs a strong human rights pillar. Switzerland therefore reiterates its call for this pillar to receive the necessary resources from the regular budget to fully fund all its mandates.

Madam Chair,

Let me now turn to three further priority areas of Switzerland.

First, Switzerland's Action Plan for the **universal abolition of the death penalty** underscores our goal of taking a leading role in the global movement for its abolition.

This year, Switzerland and Mexico are co-facilitating the resolution on the moratorium on the use of the death penalty in this Committee, on behalf of the Inter-Regional Task Force. Despite some positive developments, underlining that a large majority of the world's States have recognised the inhuman nature of the death penalty, much work remains to be done. This resolution thus remains of the utmost importance in order to achieve a global moratorium on the death penalty as a first step towards universal abolition.

Second, individual rights to **freedom of expression, association and peaceful assembly** are essential for a vibrant democracy and peaceful coexistence. With a record number of demonstrations around the world in 2019 and still today, it is the duty of States to ensure that human rights are respected in this context. In times of pandemic, no measures to protect the health of all should be used as a pretext to justify undue restrictions on these rights.

Finally, it is essential to recognise the fundamental role played by **women** during the COVID-19 pandemic – whether in their jobs, communities, or within their families. Yet, while COVID-19 impacts women and men differently, the crisis could exacerbate existing inequalities or even create new ones.

This year, with both the 25th anniversary of the Beijing Declaration and Platform for Action and the 20th anniversary of Security Council Resolution 1325, we celebrate two important milestones in women's rights. But all that has been achieved in this domain cannot be taken for granted. Switzerland notes with concern that the recognition of sexual and reproductive health and rights and international achievements in this area are being called into question. Let us take the opportunity of these anniversaries to not only celebrate successes but also strengthen our commitment to achieving gender equality worldwide.

Thank you.